

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1998)
Heft: 2

Artikel: Léger recul de la consommation d'électricité en 1997
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-641468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Léger recul de la consommation d'électricité en 1997

En 1997, la consommation d'électricité a diminué de 0,2% après avoir progressé de 1,7% l'année précédente et de 2,1% en 1995. Le recul est dû surtout aux températures douces qui ont régné. Cependant, les centrales électriques suisses ont produit 9,9% de plus qu'en 1996, réalisant avec 60,6 milliards de kilowattheures (kWh) leur deuxième meilleur résultat de tous les temps. L'excédent exporté a crû sensiblement, atteignant 6,8 (en 1996: 0,9) milliards de kWh.

Le résultat s'explique par deux raisons, essentiellement:

- Le temps plus doux a fait baisser de 12,6%, par rapport à l'année précédente, le nombre de degrés-jours de chauffage.

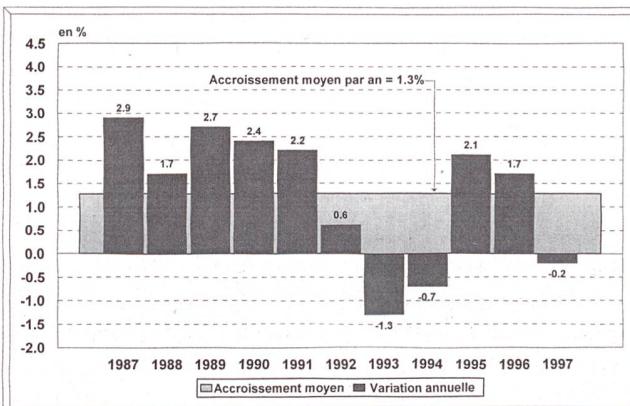
- les efforts déployés au titre du programme Energie 2000 pour l'utilisation rationnelle et économique de l'énergie ont atténué la demande.

A l'inverse, l'augmentation de la population résidante d'environ 7 000 personnes (0,1%) a été un facteur de consommation accrue.

Quant à l'activité économique, la Commission pour les questions conjoncturelles estime qu'elle a progressé légèrement, soit de 0,4% (-0,2%), autre élément de croissance de la demande.

Globalement, la production d'électricité a été assurée par les centrales hydrauliques pour 57,4%, par les centrales nucléaires pour 39,6% et par des installations thermiques conventionnelles ou diverses pour 3%.

Consommation finale d'électricité



Sondage de la CEDRA dans le vignoble zurichois

Pour prouver que le stockage de déchets hautement radioactifs est possible et sûr, en Suisse aussi, la Coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs (CEDRA) creusera le sol, cet été à Benken (ZH) et y effectuera des mesures sismiques. Les travaux seront accompagnés par la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) et une commission de coordination avec des représentants de la Confédération, des cantons de Zurich et de Schaffhouse, de la commune de Benken et du groupe local d'oposants. Il s'agit de vérifier l'épaisseur d'une couche d'argile opalin qui devrait se trouver à 550 m de profondeur; la CEDRA répond ainsi à l'exigence du Conseil fédéral que la recherche s'intéresse aussi aux formations rocheuses non cristallines. Un dépôt définitif pour déchets hautement radioactifs et de longue durée de vie ne sera construit qu'au milieu du siècle prochain.

BRÈVES

La loi sur le marché de l'électricité en consultation

Tenant compte de l'ouverture du marché prévu dans l'Union européenne, le Conseil fédéral veut libéraliser aussi le marché suisse. Son projet de loi soumis à consultation jusqu'au 15 mai 1998, prévoit une ouverture par étapes successives, menant à une libéralisation totale, neuf ans après l'entrée en vigueur de la loi. Selon la nouvelle loi, l'ouverture du marché se fera par un accès au réseau réglementé sur la base d'un contrat. Les exploitants d'un réseau électrique s'engageront à mener l'électricité aux clients y ayant droit à travers leur réseau. Pour cela, ils recevront un dédommagement en fonction des coûts d'exploitation occasionnés. Au début, le taux d'ouverture du marché s'élèvera à 20% environ, pour un accès au marché des quelques 114 entreprises suisses consommant plus de 20 GWh/an et des entreprises de distribution d'électricité; le taux exigé par l'Union européenne pour 1998 est de 25% environ. Le projet de loi priviliege l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Il prévoit aussi que les investissements ne pouvant plus être amortis puissent être compensés par une augmentation du prix de l'électricité. L'ouverture par étapes du marché devrait contribuer à diminuer le problème de ces investissements.

Il existe un rapport en allemand sur ces questions (Auswirkungen der Strommarktliberalisierung), OCFIM, 3000 Berne, n° 805.588 d)

Label européen et suisse pour réfrigérateurs et congélateurs

Depuis décembre 1997, les appareils de réfrigération et congélation exposés dans le commerce portent le label énergétique de l'Union européenne, en Suisse aussi. L'introduction en Suisse du label européen est le résultat d'une collaboration exemplaire et volontaire entre importateurs, fabricants, commerçants, organisations de consommateurs et le programme fédéral Energie 2000. Le label permet de reconnaître du premier coup d'œil les modèles peu gourmands en courant électrique. Les appareils sont classés en sept

catégories, la plus économes (A) étant marquée d'une bande verte et la plus dispendieuse (G) d'une barre rouge. En achetant un appareil de la catégorie A ou B, on protège l'environnement et l'on gagne de l'argent à long terme, même si l'appareil économe coûte plus cher à l'achat. Si le label fait ses preuves pour les réfrigérateurs et congélateurs, il sera utilisé aussi pour rendre visible la consommation d'énergie des sèche-linge, lave-linge et lave-vaisselle.

